plusieurs hodjas; un excellent dîner leur fut servi ensuite par les domestiques du palais.

Une forte somme d'argent fut distribuée aux hodjas et aux enfants qui avaient fait partie du cortége.

S. M. le Sultan prit son repas du soir, chez sa sœur Atiè-Sultine, et rentra dans son palais de Tchérégan, à une heure très avancée de la nuit.

— Nous avons annoncé que M. Bartoletti, un des secrétaires du conseil de l'Intendance Sanitaire, était parti de Constantinople pour aller organiser un service de quarantaine à Bagdad. Il s'établissait à Bagdad, que Halil Rifa Effendi vient d'être nommé directeur, seront placés entre cette ville et la Perse.

— M. Schmel er, attaché à l'internonciature d'Autriche, est arrivé à Constantinople ces jours derniers, de retour de la mission qu'il était allé remplir à Hérédée. M. S. hmeiler, ayant obtenu un congé de son gouvernement, partira très prochainement pour Vienne.

— Nous avons annoncé, dans notre feuille du 29 septembre, que M. Basili, consul-général de Russie en Syrie, venait d'être promu au rang de conseiller du collége. Ce fonctionnaire, qui avait obtenu un congé de son gouvernement, est arrivé à Constantinople mercredi de mer, à bord du bateau à vapeur d'Odessa, et ne tardera pas à se rendre à son poste.

— On nous écrit d'Andrinople, le 6 octobre : « Un tartare arrivé hier au soir, a apporté à Rustem pacha, la nouvelle que le gouvernement de S. M. venait de le nommer au poste de gouverneur de la province de Salonique, qu'il était obligé de quitter. Rustem pacha, et gouverneur de Trébizonde. Cette nouvelle, qui s'est répandue dans la ville, dans la matinée de ce jour, a affligé toute la population; tous regrettent dans S. Exc. Rustem pacha, le magistrat probe, actif, intelligent, irréprochable dans sa conduite depuis qu'il administre cette province.»

— On nous écrit de Bucharest, en date du 29 septembre, que M. Ségur Dupeyron, consul-général de la République française en Valachie, était attendu dans cette ville d'un moment à l'autre.

— On nous écrit également de Yassy que M. Szavoui vient d'être nommé drogman de l'agence consulaire d'Autriche en cette ville. Cette nomination est la récompense de douze années de bons et loyaux services.

— Plusieurs journaux de Paris annoncent qu'il est question de compléter les choix diplomatiques, par la nomination de M. Sarrans jeune, au poste de chargé d'affires dans le Liban.

— Le patriarche des arméniens non-unis de Constantinople ayant donné sa démission par suite d'un défaut d'entente avec quelques notables de cette communauté, il devait être procédé avant hier à l'élection de son successeur, en présence de Tefik Effendi, un des employés de la Porte. Mais pendant qu'on était réuni au patriarcat pour cette nomination, les corporations de cette communauté ont fait des démarches auprès de la Porte afin que la démission du patriarche ne fût pas acceptée; par ce motif et jusqu'à plus ample examen de la question, cette élection est ajournée.

— Après de longues négociations, la question pendante entre la Turquie et la Grèce, relativement à l'assassinat de M. Musurus, ministre plénipotentiaire à Athènes, vient d'être terminée. Suivant droit à la demande de la Porte, le cabinet hellénique lui a livré Apostolo Nadir, embarqué à Syra le 2 octobre, sur le bateau à vapeur autrichien, le *Comte Stürmer*; qui est arrivé à Constantinople avant-hier samedi. Apostolo Nadir étant sujet ottoman, le gouvernement va faire procéder à l'instruction de son procès, et il sera jugé d'après les lois du pays.

— Le bateau à vapeur français attendu ici le 2 octobre, n'y est arrivé que le 6; voici la cause de ce retard :

C'était le *Lougor* qui devait faire ce voyage. Parti de Marseille à cet effet, le balancier de sa machine se cassa entre Livourne et Civita-Vecchia. Arrivé, non sans peine, dans ce dernier port, on procéda aux travaux nécessaires pour pouvoir continuer le voyage. On se remit ensuite en route; mais dans le trajet de Civita-Vecchia à Malte, le balancier de la machine s'étant de nouveau cassé, le *Lougor* ne fut pas en état de marcher. Il s'arrêta à Malte, et le *Scamandre*, qui se trouvait dans cette ville, reçut ses passagers, groupes et marchandises, et se dirigea vers Constantinople, où, comme nous l'avons dit, il n'est arrivé que le 6.

— On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« On se rappelle que le gouvernement des Etats-Unis a envoyé, il y a quelques mois, une société de savans pour explorer le *Mer-Morte*. Elle vient d'accomplir ses recherches d'une manière très satisfaisante. Elle a passé deux mois environ dans les bateaux sur la mer ou campée sur les bords, et les résultats ont été très intéressans. La mer a été sondée dans toutes ses parties; à une profondeur de 600 brasses, on trouve le fond d'un sel cristallisé. Il paraît que les effets pestilentiels, attribués à ses eaux sont fabuleux. On a vu des canards nageant sur la surface, et les pêcheurs abondant sur les côtes.»

— Nous avons déjà annoncé l'arrivée à Constantinople d'une partie de la compagnie destinée à inaugurer et desservir l'hiver prochain la belle salle de théâtre que M. Naum vient de faire construire à Péra. L'autre partie de la compagnie est arrivée samedi dernier à bord du bateau à vapeur de Trieste. Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'ouverture de cet théâtre aura lieu dans les premiers jours de novembre, et l'on débutera par l'opéra de *Macbeth*, de Verdi.

— Les incendies continuent à Constantinople. Jeudi dernier, vers huit heures du soir, le feu s'est déclaré dans une des maisons du quartier de Kassim pacha, et malgré la promptitude des secours, les flammes prirent une très grande extension. Dans l'espace de quatre à cinq heures, trois cents maisons furent réduites en cendres.

Le lendemain, le feu se déclara de nouveau dans le même quartier; le désastre fut moins grand; il n'y eut qu'une trentaine de maisons de brûlées.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le 21 septembre, le résultat des élections pour le département de la Seine a été officiellement proclamé à l'Hôtel-de-Ville. Les trois représentans qui ont obtenu la majorité sont :

M. Louis Bonaparte, élu par 110,752 suffrages.

Achille Fould	78,891
François Raspail	66,963

La proclamation du nom de M. Louis Bonaparte a été accueillie par les fanfares des musiques de la garde nationale; elles ont joué l'air connu : *Veillons au salut de l'empire*; une partie de la foule y a répondu par les cris de *vive l'empereur! vive Napoléon!* Le nom de M. Raspail a été salué, comme déjà il l'avait été dans la salle de la République, par les cris de *vive la République! vive la République sociale!*

Une assez vive agitation a régné ce jour-là dans Paris. Outre l'émotion que devait naturellement produire le résultat des élections, le bruit s'était aussi partout répandu d'une crise ministérielle et de la difficulté de composer une nouvelle administration. Mille rumeurs contradictoires circulaient à ce sujet.

Cependant la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans Paris et dans les faubourg.

Le *Journal des Débats* accompagne l'élection de Louis Bonaparte des réflexions suivantes :

« Nous avons voulu, avant de présenter quelques simples observations sur les dernières élections de la Seine, attendre que nous eussions devant les yeux le résultat de tous les vote sérieux. Ce résultat nous affige, nous ne cherchons pas à le dissimuler. Mais dirons-nous que nous en sommes surpris? Hélas! non. Nous commençons à nous habituer aux singularités du suffrage universel; c'est, comme la conscience, une source mystérieuse d'où sortent à la fois le bien et le mal, la vie et la mort. Comment, par exemple, nous rendrions-nous compte de la nomination de M. Louis Bonaparte? C'est comme si nous cherchions la logique dans un caprice; ce serait peine perdue, car le propre d'un caprice est précisément d'être illogique. Quel est le sens de cette étrange majorité? Devons-nous y voir un but ou un moyen? ni mouvement en arrière ou un mouvement en avant? un besoin d'ordre ou une envie de désordre? Franchement, nous ne comprenons pas; et, comme disait Montaigne : « Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien. »

Le résultat de l'élection de la Seine, dit, autre part, le *Journal des Débats*, a mécontenté les capitalistes. Ils craignent quelque manifestation turbulente à l'arrivée de Louis-Napoléon.

Les nouvelles ont circulé avec activité. On parlait d'un changement de ministère, on disait aussi que la question italienne se trouvait gravement compliquée à cause des prétentions de l'Autriche sur la Vénétie; enfin on croyait que la défaite des démocrates exaltés qui ont violé l'Assemblée Nationale allemande à Francfort ferait perdre du terrain à la révolution au-delà du Rhin, et readrait l'Autriche plus exigeante quant à l'arrangement des affaires d'Italie.

La modification du ministère, si elle avait lieu, serait en faveur de la gauche; trois hommes politiques de ce côté de l'Assemblée remplaceraient MM. Senard, Recurt et Lamoricière. On motive cette mesure, qui a grand besoin de confirmation, sur la nécessité d'imposer aux législatures, en s'appuyant sur le parti des républicains de la veille.

Toutes ces rumeurs, que nous donnons simplement comme bruits de Bourse, ont eu beaucoup d'influence sur le marché.

Il paraît, dit un journal, que la majorité de l'assemblée a l'intention de nommer à la présidence de la République le général Cavaignac, et que la durée de ses fonctions serait fixée à cinq années. On nous assure en outre que la majorité ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour empêcher que de nouvelles élections fussent faites avant un laps de temps fort éloigné.

Enfin un autre journal du soir donne sur ce même fait la version suivante :

« Le bruit courait aujourd'hui, à l'assemblée nationale, qu'un parti puissant se formait pour déférer à cette assemblée la nomination du président. Aussitôt après l'article 15 (de la présidence), l'assemblée procéderait au vote.

» On attribuait cette résolution assez soudaine à l'émotion produite par les intrigues Bonapartistes. »

On avait parlé d'une espèce d'engagement réciproque pris d'une part entre MM. Thiers, Odilon Barrot et quelques-uns des anciens représentans de la gauche, et de l'autre, entre les hommes du pouvoir actuel. On disait que l'on s'était engagé à employer à l'avenir les hommes du lendemain, à la condition que ceux-ci viendraient faire à la tribune nationale une déclaration solennelle d'adhésion à la République. C'est précisément une déclaration de ce genre que M. Thiers a adressée à l'assemblée nationale avant d'entrer dans la question du droit au travail. Il a donc prié l'assemblée d'accepter en son nom et au nom de ses amis son adhésion à la République qu'il n'avait ni appelée, ni désirée, mais qu'il accepte sans arrière-pensée. Ses paroles ont été accueillies avec faveur par la chambre.

Le *Courrier Français* annonce, d'après une lettre particulière qui lui est adressée de St-Pétersbourg, que l'empereur de Russie vient de reconnaître officiellement la République française, et que M. de Pahlen doit quitter St-Pétersbourg le 20 pour se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur.

On lit d'autre part dans les journaux de Berlin du 15 septembre :

« M. le lieutenant-général Le Flo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près la cour de Russie, est passé par notre ville, se rendant à St-Pétersbourg.»

M. de Thom, conseiller d'ambassade, a remis, le 18, à M. Jules Bastide, ministre des affaires étrangères, les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires d'Autriche auprès du gouvernement de la République.

M. Frédérie de Raumer a remis, le 15 septembre, au général Cavaignac, une lettre de l'archiduc d'Autriche Jean, par laquelle S. A. I. et R. fait connaître au gouvernement de la République que la diète de Francfort a déposé entre ses mains le pouvoir central et fédératif de l'Allemagne.

M. le baron Kœnneritz a été présenté par M. Bastide, ministre des affaires étrangères, à M. le général Cavaignac, président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, et a remis les lettres qui l'accréditent auprès de la République française en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe.

ALLEMAGNE.

Dans sa séance du 17 septembre, l'assemblée nationale a voté sur la question de l'armistice conclu avec le Danemark par appel nominal.

I. On a d'abord mis aux voix la motion de la majorité des commissions réunies, dont le rapporteur était M. Wurm. Cette motion est conçue comme suit :

« Considérant que l'armistice conclu le 26 août à Malmö viole, par les dispositions contenues dans les articles 7 et 9, ainsi qu'un 5e article séparé et dans les deux articles additionnels, des droits d'indépendance essentiels qui ont été garantis par les résolutions de l'assemblée nationale à toutes les tribus qui y sont représentées;

» Considérant que le négociateur envoyé à Malmo par le gouvernement prussien a outrepassé dans plusieurs points essentiels les pleins-pouvoirs qui lui ont été donnés par le pouvoir central allemand, notamment pour ce qui concerne la durée de l'armistice, la séparation des troupes du Schleswig d'avec celles du Holstein, les lois existantes dans les duchés de Schleswig et de Holstein, le personnel du gouvernement provisoire à former pour les deux duchés, ainsi que la situation du duché de Lauenbourg pendant l'armistice;

» Considérant, en outre, que la mise à exécution de plusieurs points politiques du traité de Malmo est devenue impossible par suite du refus unanime de la diète des duchés de Schleswig-Holstein d'aviser à leur accomplissement, tandis qu'il est possible et désirable de frayer la voie à un armistice pour hâter les négociations de la paix.

» L'assemblée nationale décide :

» 1° L'armistice conclu à Malmo le 26 août n'est pas ratifié par l'assemblée nationale;

» 2° Le ministère de l'empire est invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour la continuation de la guerre, dans le cas où le gouvernement danois ne serait pas disposé à entamer immédiatement des négociations de paix avec le pouvoir central de l'état fédéral allemand. »

Cette motion a été rejetée par 258 voix contre 237.

II. L'assemblée a ensuite *adopté par 237 voix contre 236 la motion suivante* de MM. Francke, Droysen, Michelsen, Neugard, ainsi conçue :

« L'assemblée nationale décide :

» 1° De ne pas ajourner plus long-temps la ratification de l'armistice de Malmo du 26 août, pour autant que cette ratification peut avoir lieu dans l'état de choses actuel;

» 2° D'inviter le pouvoir central provisoire à faire les démarches nécessaires pour s'entendre le plus tôt possible avec le Danemark sur les modifications qu'il a déclaré vouloir apporter au traité de Malmo du 26 août, si elles sont jugées nécessaires;

» 3° D'inviter le pouvoir central provisoire à entamer le plutôt possible des négociations de paix. »

III. On a mis ensuite aux voix la 2me partie de la motion de la minorité des commissions réunies, qui est conçue comme suit :

« L'assemblée nationale arrête :

» Après avoir pris connaissance des négociations qui ont eu lieu depuis le 2 avril jusqu'au 26 août de cette année sur les rapports de l'Allemagne vis-à-vis du Schleswig, l'assemblée nationale charge la commission pour le pouvoir central de lui présenter un rapport sur la conduite tenue par le gouvernement prussien vis-à-vis du pouvoir central provisoire. »

Cette motion a été rejetée par 205 voix contre 165.

Des troubles sanglans ont eu lieu à Francfort, aussitôt que le peuple a eu connaissance du vote de l'assemblée nationale sur l'armistice. Force cependant est restée à la loi. La ville a été mise en état de siége, et par suite de cette mesure, il a été nommé *un conseil de guerre permanent* devant lequel devront être conduits tous ceux qui seront arrêtés ultérieurement. D'autres mesures ont été prises pour le maintien de la tranquillité et la mise de l'assemblée nationale à l'abri de toute attaque. (*Voir plus-bas*).

Le 18, le ministre de l'empire, pour l'intérieur, a adressé la proclamation suivante aux habitans de Francfort :

« Citoyens de Francfort!

» Les scènes déplorables survenues ici avant-hier au soir et les craintes que l'arrivée d'un nombre considérable d'individus du dehors avait fait naître pour l'ordre et la tranquillité de la ville, ont décidé le sénat et la ville libre de Francfort à inviter le ministère de l'empire à se charger du devoir de protéger l'assemblée nationale contre toute violence extérieure. Par suite de cette invitation, le ministère de l'empire a déclaré sans tarder qu'il était prêt à prendre lui-même toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'assemblée nationale allemande et pour le rétablissement de la paix et de l'ordre.

Le ministère de l'empire est décidé à protéger, dans les limites de la légalité, mais avec énergie et fermeté, les délibérations de l'assemblée nationale contre toute atteinte du dehors, et il compte en toute confiance sur le concours et le dévoûment éprouvé des loyaux habitans de Francfort.

Francfort, le 18 septembre 1848.

Le ministre de l'empire pour le département de l'intérieur,

SCHMERLING.

Dans la séance de l'assemblée nationale allemande du 19 septembre, M. le président de Gagern a adressé à l'assemblée une allocution concernant les graves évènemens de Francfort, et a exprimé la conviction que l'assemblée nationale soutiendra énergiquement le ministère de l'empire dans toutes les mesures qu'il prendra pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. M. Schmerling, ministre de l'intérieur, a présenté un rapport sur les derniers évènemens et annoncé les mesures qui avaient été prises à ce sujet. M. Mohl, ministre de la justice, a notifié à l'assemblée qu'une enquête avait été ordonnée sur les évènemens des jours derniers et que le ministère de l'empire présenterait un projet de loi concernant la protection des membres de l'assemblée nationale.

M. Robert Mohl, ministre de l'empire pour le département de la justice, a présenté à l'assemblée nationale] un projet de loi pour la protection de cette dernière et de ses membres. D'après ce projet, toute agression violente contre l'assemblée nationale sera punie comme un crime de haute trahison; ceux qui auront organisé des attroupemens aux environs du local des séances seront passibles d'un emprisonnement d'un an, et ceux qui y auront pris part d'un emprisonnement de trois mois; ceux qui se permettront des voies de fait et des menaces contre des membres de l'assemblée nationale seront passibles, les premiers d'un emprisonnement qui pourra être porté jusqu'à cinq ans, les seconds d'un emprisonnement de trois mois. Pendant la durée de l'assemblée nationale, on ne pourra tenir des assemblées populaires en plein air à cinq lieues à la ronde. Le projet de loi a été renvoyé à la commission de constitution.

A l'occasion des évènemens de Francfort, le vicaire de l'Empire a adressé la proclamation suivante au peuple allemand :

« Au peuple allemand!

» Allemands! Les tentatives criminelles dont la ville de Francfort a été le théâtre, l'attaque projetée contre l'assemblée nationale, l'émeute dans les rues qui a dû être réprimée par la force des armes, l'affreux assassinat, les terribles menaces et les mauvais traitemens dont quelques députés ont été l'objet, ont prouvé évidemment les intentions et les projets d'un parti qui veut précipiter notre patrie dans les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile.

» Allemands! Votre liberté n'est sacrée. Elle sera fondée d'une manière ferme et durable par l'œuvre de la constitution, pour l'accomplissement de laquelle vos représentans sont réunis ici. Mais elle vous serait arrachée si l'anarchie avec tout son cortége se répandait sur l'Allemagne.

» Allemands! Le loi du 28 juin 1848 m'a investi du pouvoir exécutif pour les affaires qui concernent la sécurité et le bien-être général de l'Allemagne. Je suis chargé de protéger notre patrie, qu'elle soit menacée par des ennemis du dehors ou par des actes criminels à l'intérieur.

» Je connais mes devoirs, je saurai les remplir; je les remplirai fermement et complétement. Quant à vous, citoyens allemands, qui aimez votre patrie et votre liberté, vous m'assisterez, j'en suis convaincu, vous me seconderez énergiquement.

» Francfort s. M., le 19 septembre 1848.

» Le vicaire de l'empire,

» JEAN.

» Les ministres de l'empire,

» *Schmerling. Peacker. Duckwitz. Mohl.* »

D'après une communication faite au ministère de l'empire par le président de l'assemblée nationale, celle-ci a pris, dans sa séance du 19 septembre 1848, les résolutions suivantes :

1° L'assemblée nationale exprime au ministère de l'empire son entière approbation pour les mesures prises par lui à l'effet de réprimer l'émeute et de rétablir l'ordre légal.

2° L'assemblée nationale déclare qu'elle secondera le plus énergiquement possible le ministère de l'empire dans toutes les mesures ultérieures qu'il croira devoir prendre pour le maintien de l'unité et de la liberté de l'Allemagne.

3° L'assemblée nationale adresse aux troupes de l'empire les remerciemens de la patrie pour le dévouement et la modération dont elles ont fait preuve dans la répression de l'émeute.

Le président de l'assemblée nationale a adressé la lettre suivante à M. le général comte Nobili, commandant en chef des troupes de l'empire à Francfort-sur-Mein :

« L'assemblée nationale a résolu, dans sa séance d'aujourd'hui, d'exprimer aux troupes de l'empire les remerciemens de la patrie pour le dévouement et la modération dont elles ont fait preuve lors de la répression de l'émeute.

» En portant à votre connaissance cette résolution, je vous prie de la communiquer aux troupes.

» Francfort, le 19 septembre 1848.

» H. GAGERN. »

On dit qu'après la nouvelle de la première décision de l'assemblée nationale allemande dans la question de l'armistice, M. le comte de Westmorland, ministre britannique, a remis au ministre des affaires étrangères, à Berlin, une note portant que, bien qu'il n'eût pas d'instructions spéciales pour ce cas, il croyait cependant agir dans le sens de son cabinet, en déclarant que le gouvernement de la reine du la Grande-Bretagne et d'Irlande prendra, en sa qualité de garant de l'armistice de Malmö, toutes les mesures nécessaires pour le maintenir en vigueur, et il a donné à entendre qu'il remettrait à ce sujet une note définitive dès qu'il connaîtrait les résolutions ultérieures de lord Palmerston.

On lit dans le *Times* :

« Le gouvernement allemand qui aurait pour seule base le rejet de l'armistice danois ne serait pas une nouvelle guerre injuste contre toutes les grandes puissances de l'Europe, et cela sans le concours des états allemands, qui sont cependant la partie la plus intéressée dans cette question. Une tentative aussi insensée ne peut réussir; c'est une pure bravade qui crée une opposition redoutable au-dehors, tandis qu'au-dedans elle tarit ses propres ressources. Elle diviserait immanquablement l'Allemagne en deux camps. Après tout, nous trouvons que la mesure adoptée par l'assemblée de Francfort est menaçante pour l'Allemagne seule; car elle ne saurait être réalisée, et retomberait nécessairement sur ses auteurs. Pour résister aux forces des puissances du Nord, soutenues par la France et l'Angleterre, il faudrait que l'Allemagne eût à soutenir une cause plus juste et qui touchât à ses intérêts et à son honneur. Comment pourrait-elle entrer en campagne avec une majorité de 15 voix, lorsque les principaux pouvoirs militaires de l'Allemagne du Nord et l'Autriche elle-même sont complétement opposés à cet avis? Un peu de réflexion suffit en vérité pour réduire ses projets à leur juste valeur. L'assemblée de Francfort n'est pas assez forte pour ébranler la paix de l'Europe; mais elle peut très bien ruiner l'union naissante de la Germanie, et, en attirant le mépris universel, amener sa dissolution. Nos attendions plus d'une assemblée composée des meilleurs esprits de l'Allemagne; mais ses premières pas dans une question pratique de la politique européenne nous montrent combien elle est au dessous de la tâche qu'elle s'était imposée. »

AFFAIRES AUSTRO-ITALIENNES.

Le *National* du 14 septembre avait publié un article dans lequel il était dit que la France ne pourrait souffrir que l'Autriche reprît les hostilités contre Venise après le départ de la flotte sarde et pendant la durée de l'armistice. Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* sur le même sujet :

« Le départ de la flotte sarde, qui était restée jusqu'à ces dernières jours dans l'Adriatique, a pu faire craindre que la ville de Venise, laissée sans secours, fût attaquée et occupée par les forces autrichiennes. Nous espérons que ces craintes ne se réaliseront pas. Venise avait, comme on le sait, refusé de souscrire, pour sa part, à l'armistice conclu entre le commandant de l'armée autrichienne et le roi Charles-Albert. Cette attitude devait être maintenue tant que la médiation offerte par les gouvernemens de la France et de la Grande-Bretagne n'était pas officiellement acceptée. Aujourd'hui rien n'empêche plus le gouvernement actuel de Venise d'entrer dans l'armistice. Toute l'Italie septentrionale se trouverait alors comprise dans la suspension d'armes de laquelle doit sortir, nous l'espérons, une solution pacifique. »

La *Presse* publie à son tour sur le même sujet l'article suivant qu'elle donne comme une de ces communications dont elle ne fait pas connaître la source, et qui paraîtrait lui venir de personnes qui suivent de près les négociations :

Protestation de la France et de l'Angleterre contre le blocus éventuel de Venise. — Contre-protestation de l'Autriche.

« Il vient de s'élever un différend entre le cabinet impérial d'Autriche d'une part, et la France et l'Angleterre d'autre part, touchant la non-exécution de certaines clauses de l'armistice conclu à Milan le 9 août dernier, par les plénipotentiaires sarde et autrichien.

» On sait que, suivant les articles 2 et 4 de cette convention, la ville de Venise était comprise au nombre des places dont la remise aux troupes autrichiennes devait s'effectuer trois jours après la ratification de l'armistice par le roi de Sardaigne. La ratification ayant eu lieu le 10 août, Venise d'après les stipulations convenues, aurait dû être évacuée dans la journée du 13 août au plus tard.

» Il serait trop long de rappeller ici les nombreuses démarches faites par le maréchal Radetzky auprès du roi Charles-Albert pour obtenir que la flotte et les troupes sardes restées à Venise dussent se conformer aux conditions de l'armistice. Sur la demande de lord Abercromby, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Turin, le roi Charles-Albert délivra enfin au maréchal Radetzky une lettre-patente, engageant l'amiral Albini et au général della Marmora d'évacuer Venise.

» Mais alors une difficulté imprévue s'élève. En même temps que le gouvernement autrichien, dès la journée du 2 septembre, recevait de l'amiral Albini l'assurance officielle que toute la flotte et